

Note :

Le Collège du 4 décembre 2023 a approuvé le contenu du projet et la répartition des dépenses proposés dans le cadre de la «*Subvention en soutien à l'insertion de personnes en situation précaire sur le marché immobilier locatif*» (volets B et C) moyennant l'obtention des arrêtés et conventions du Gouvernement régional (voir délibération du 4 décembre 23).

La Région a envoyé le 7 décembre 2023 les conventions et arrêtés relatifs à ces volets B et C en signalant que, pour obtenir les dits subsides:

- ces conventions devaient lui être renvoyées approuvées et signées pour le 31 décembre 23 voire, exceptionnellement, pour au maximum le 20 janvier 24 (voir courriel de la Région) ainsi que les déclarations de créance rentrées pour le 31 décembre 23 maximum;

- que ces conventions, actuellement non signées, allaient nous parvenir signées d'ici peu. Ce sont, en outre, des projets fusionnés avec ceux des autres communes. Les parties relatives à Molenbeek-Saint-Jean pour le volet C sont les suivantes:

- arrêté gouvernemental volet C: pp 20-25
- convention volet C: pp. 21-25.

Pour pouvoir respecter les délais imposés par la Région, il convient de proposer ces conventions à l'approbation du conseil communal du 20 décembre et par conséquent les introduire, pour le Collège du 14 décembre.

En date du 8 décembre, la Région a, par ailleurs, répondu positivement aux demandes de modifications / précisions suivantes :

- dans la convention finale et signée qui sera transmise d'ici peu sera indiqué le nom de Nathalie Vandeput en tant que Secrétaire communale ff;

- pour le volet C, la Région reconnaît que la mention relative à la demande d'« *attestation du Receveur communal ou d'une déclaration du Collège/Conseil communal, indiquant le nombre de bénéficiaires inscrits au registre des étrangers et résidant dans le(s) centre(s) d'hébergement collectif de la Région présent(s) sur le territoire communal, distinguant les bénéficiaires ukrainiens des autres publics* » reprise dans l'arrêté gouvernemental et dans le projet de convention n'est pas clair. Elle confirme que le nombre approuvé par le Collège de bénéficiaires ukrainiens en centre d'hébergement via la délibéré signée du 30 novembre 23 est effectivement l'information demandée (voir délibéré du 30 novembre 23).

Courriel de la Région du 7 décembre 2023

De : JACOBS Sandrine <sjacobs@sprb.brussels>

Envoyé : jeudi 7 décembre 2023 14:42

Objet : Subside B 2023 aux communes et CPAS - Accompagnement de publics en mal logement sur le marché du logement

Chers partenaires des communes et CPAS,

Je suis heureuse d'enfin vous annoncer que les subsides des volets B et C ont été approuvés ce matin en Gouvernement.

Vous trouverez ci-joint les arrêtés et conventions du volet B, pour suite utile chez vous. Vous verrez que ces documents ne sont pas encore signés par le Gouvernement mais il n'y a pas de risque de déjà avancer avec cette version. Nous enverrons les mêmes documents signés d'ici quelques jours.

Les documents du volet C font l'objet de l'envoi suivant pour les communes concernées par ce volet, soit Anderlecht, Bruxelles-Ville, Auderghem, Ixelles, Saint-Gilles, Molenbeek, Schaerbeek et Watermaël-Boitsfort.

Je rappelle les délais suivants :

- Renvoi de la déclaration de créance **au plus tard le 31 décembre 2023** à invoice@sprb.brussels ;
- Renvoi de la convention signée à sub.logement@sprb.brussels **au plus tard le 31 décembre 2023 également**.
- Cependant, en cas d'impossibilité, cette convention devra être transmise **avant le 20 janvier 2024**.

En espérant de tout cœur que cet envoi tardif ne soit pas problématique.

Sandrine JACOBS

Cheffe de projet

Brussels Helps Ukraine - GT1 Logement

• M. 32499588112

Bruxelles Logement • Service public régional de Bruxelles

Contactez [le service des plaintes](#) du Service public régional de Bruxelles

De : JACOBS Sandrine

Envoyé : lundi 4 décembre 2023 14:59

Objet : Subside B 2023 aux communes et CPAS - Accompagnement de publics en mal logement sur le marché du logement

Chers partenaires des communes et cpas,

Beaucoup d'entre vous se posent la question du passage au Conseil de la convention pour le subside B.

Nous ne l'avons pas encore transmise car nous sommes encore en l'attente de l'avis du Ministre du Budget.

Dès que nous l'avons, nous vous envoyons l'ensemble des documents.

Concernant les délais de rentrée de ceux-ci :

- Il faudra absolument que chaque commune envoie sa déclaration de créance **au plus tard le 31 décembre 2023** à invoice@sprb.brussels ;
- L'idéal serait que la convention signée soit transmise à sub.logement@sprb.brussels **au plus tard le 31 décembre 2023** également.

Cependant, en cas d'impossibilité, cette convention devra être transmise **avant le 20 janvier 2024**.

Cordialement.

Sandrine JACOBS

Cheffe de projet

Brussels Helps Ukraine - GT1 Logement

- M. 32499588112

Bruxelles Logement • Service public régional de Bruxelles

Contactez [le service des plaintes](#) du Service public régional de Bruxelles